Montpellier (34) : un habitant fonce sur deux voleurs qui s'en prenaient à sa voiture et les écrase contre un mur ; l'un grièvement blessé, l'autre en fuite

14/07/2026 à 19h35



INFO MÉTROPOLITAIN. (…) Ce dimanche soir, ce riverain de la rue du Pont de Lavérune jette un œil par sa fenêtre après avoir entendu des bruits suspects et aperçoit deux individus avec des sacs à dos en train de dérober des objets dans **sa BMW en stationnement, qui vient d'être fracturée**. L'un d'eux est notamment en possession de sa sacoche.

Selon des informations recueillis par la rédaction de Métropolitain auprès d'une source proche de l'enquête, **la victime descend illico dans la rue pour intercepter les roulottiers**, qui prennent alors la fuite en courant. Le propriétaire de la voiture décide de revenir sur ses pas et de grimper à bord, se lançant dans une course-poursuite de plus de cent mètres.

Il parvient à rejoindre les deux voleurs dans cette artère au

niveau de la rue Sophie Germain, mais ils tentent de se mettre à l'abri pour éviter les manœuvres du conducteur qui parvient à foncer sur eux et à les écraser contre un mur. Il appelle aussitôt le 17, le numéro d'urgence de police secours.

Quand des patrouilles de la police nationale dépêchées arrivent sur place, ils découvrent l'avant de la BMW encastré dans le mur, le pare-brise explosé, un homme allongé au sol qui est grièvement blessé à une jambe et le propriétaire qui détaille les faits. Souffrant de fractures à une jambe, il est hors de danger et sera placé en garde à vue dès que son état de santé le permettra.

Le second auteur du vol, bien que sérieusement blessé sur diverses parties du corps, notamment en ayant violemment heurté le pare-brise avec sa tête, a disparu : il a profité de la confusion de cette scène spectaculaire pour s'enfuir à pied. (…)

Le procureur de la République de Montpellier qui supervise l'enquête du Service local de police judiciaire -Slpj- a fait **procéder à l'audition du propriétaire de la voiture, avant d'ordonner sa remise en liberté, sans être déféré. Il décidera de son sort judiciaire ultérieurement**.

Actu.fr